

Image not found or type unknown



## Vente de biens immobiliers

Par **POUPIC**, le **27/05/2019** à **18:12**

**BONJOUR MARQUE DE POLITESSE**[smile4]  
Je suis propriétaire d'un appartement qui est ma résidence secondairnet suite au décès de mon épouser  
La succession m'attribue cet appartement En toute propriété pour un quart et pour trois quarts en usufruit.  
Un de mes enfants peut-il m'obliger à le vendre ?  
Merci d'avance pour la réponse

Par **nihilscio**, le **27/05/2019** à **20:17**

Bonjour,  
Non, vous êtes usufruitier, vous bénéficiez de l'usage de l'appartement votre vie durant.